



SNES Wallis-et-Futuna  
BP 605 Mata 'Utu  
98 600 Wallis  
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>  
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



## Compte-rendu du CTS N°1 du mercredi 16 mars 2016

### Sont présents :

#### Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M<sup>me</sup> Annick Baillou, Vice-rectrice

M<sup>me</sup> Natacha Soddu, secrétaire générale

M<sup>me</sup> Denise Likafia, gestionnaire service des ressources humaines

#### Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M. Marc Soulé (FSU), titulaire

M<sup>me</sup> Marie Paule Vaisala (UTFO), titulaire

M. Charles Fakailo (UTFO), titulaire

M. Atonio Takasi (UTFO), suppléant

*Début de la réunion à 14h10*

### I) Bilan rentrée 2016

- La baisse des effectifs élèves se poursuit : près de 10% d'élèves en moins dans le secondaire par rapport à l'année scolaire 2015.

Une étude des prévisions et des effectifs réels à la rentrée montre le poids de plus en plus important des 2 collèges de Lano et de Vaimoana. Ainsi, le collège de Lano compte 310 élèves à la rentrée 2016 alors que les prévisions pour ce collège étaient de 280 élèves. Ce constat soulève le problème de la concentration des structures (SEGPA, classe sport, ULIS...) dans les deux collèges centraux et met en relief le manque de volonté rectorale pour redynamiser des collèges comme celui de Te'esi qui ne compte plus que 4 classes en 2016. Les propositions de la FSU pour redynamiser ce collège (transfert de structures, sectorisation marquée et respectée, refus de dérogations...) trouvent peu d'écoute auprès de l'administration rectorale. Interrogée sur le devenir du collège de Te'esi, Madame la Vice-rectrice affirme qu'une fermeture fin 2017 n'est pas à exclure.

Madame la Vice-rectrice signale aussi qu'un bilan étape, « qualitatif et quantitatif », des classes de seconde à Sisia sera effectué pour une prise de décision en juillet sur la pérennisation ou non de cette structure à Futuna. Le Vice-rectorat souligne l'augmentation du nombre de demandes de dérogations des élèves futuniens qui souhaitent poursuivre dès la seconde leurs études au lycée de Wallis. Cette remarque met en relief la menace réelle qui plane sur le devenir des classes de seconde à Futuna.

- 186 enseignants (dont 41 nouveaux), 75 fonctionnaires non enseignants et 107 agents forment le personnel de l'Éducation Nationale à Wallis et à Futuna à la rentrée 2016. À noter que le nombre

d'agents est en augmentation de 5% par rapport à l'année dernière. Madame la Vice-rectrice indique que cette augmentation doit être stoppée ; discours déjà tenu les années précédentes...

- Tous les postes enseignants ont été pourvus pour la rentrée. Les deux soucis dus à des arrêts maladie longue durée de deux collègues ont été réglés par un recours à des contractuels. Interrogée sur la procédure de recrutement de ces contractuels, l'administration rectorale indique qu'elle possède une liste de contractuels qui ont déjà enseigné et qui sont donc prioritaires pour être sollicités ; si aucun de ces contractuels n'a le profil recherché un appel d'offres sera lancé. La FSU indique qu'avec la multiplication des « postes-protocole » le vivier de contractuels locaux se tarit dangereusement.

## **II) Bilan des examens**

- Résultats au DNB en 2015 : 75 % (77% en 2014)  
La Vice-rectrice signale que ces résultats sont insuffisants. La FSU signale qu'un travail sur la méthodologie et sur les consignes mettrait les élèves dans de meilleures conditions.
- Résultats aux BAC en 2015 : 66% toutes sections confondues (77% en 2014)  
La baisse des résultats est préoccupante et les résultats sont notamment médiocres pour le Bac Pro GA et pour le bac technologique STMG. La Vice rectrice avance une explication pour cette dernière filière qui selon elle regroupe des élèves fragiles qui auraient donc été plus affectés que d'autres par les « événements » de fin d'année au lycée.

## **III) Langue et culture régionale**

- L'option langue vernaculaire, wallisien ou futunien, est officiellement inscrite au baccalauréat général et technologique pour la fin de l'année 2016. Le ministère est interrogé pour éventuellement proposer cette option au niveau des baccalauréats professionnels.  
4 réunions annuelles du groupe de travail sur les langues vernaculaires devraient permettre de définir les contenus de cette option.  
La FSU se félicite de la mise en place de cette option qui a le mérite de mettre en valeur le patrimoine culturel et linguistique de nos élèves mais dit être très réservée quant à un glissement vers une LV2 de ces langues vernaculaires.

## **IV) Tutorat des enseignants contractuels « protocole »**

- Ce tutorat concerne 8 enseignants « protocole » (3 au titre de l'année 2015 et 5 au titre de l'année 2016). Le choix des tuteurs se fera à l'issue d'une réunion entre ces 8 enseignants et Madame la Directrice des enseignements du second degré.  
La FSU regrette que cette réunion soit si tardive et rappelle que l'année scolaire commence mi février.  
La FSU demande aussi que les correspondants disciplinaires soient associés à cette réunion ; l'administration rectorale accepte cette proposition.

## **V) Questions diverses**

### ***Questions FSU***

### **Rentrée 2016**

*1-Depuis la rentrée scolaire de février 2016 de nombreux constats alarmants concernant la sécurité aussi bien des élèves que des personnels ont été établis dans les établissements du premier et du second degré. (Le SNES tient à la disposition de Madame la Vice-rectrice une longue liste d'exemples)*

*Comment se fait-il, alors que la plupart de ces problèmes étaient déjà connus depuis la fin de l'année scolaire 2015, qu'aucune visite de sécurité n'ait été effectuée par des commissions adéquates, avant les congés de fin d'année ? Si la réponse est que certaines de ces visites ont eu lieu avant décembre, alors pourquoi des mesures n'ont-elles pas été prises pour y remédier avant la rentrée ?*

*Le vice rectorat ne devrait-il pas s'assurer avant les vacances de fin d'année que la sécurité et la conformité aux normes de tous les établissements scolaires soient vérifiées et que le cas échéant les travaux soient réalisés avant la rentrée pour ne pas mettre en danger la santé des usagers et des personnels de l'école ?*

Madame la Vice rectrice commence par dire qu'elle désapprouve la politique de communication (médias, site internet) de la FSU sur ce sujet. Elle signale que son bureau est toujours ouvert pour discuter et trouver des solutions à l'interne.

Pour répondre à la question, elle indique qu'elle n'a pas besoin de la liste de la FSU détaillant les constats alarmants concernant la sécurité. La FSU trouve cela dommage car les signalements écrits dès 2011 sont multiples et divers (chef des travaux, CHSCT, syndicats...) et leur prise en compte aurait du éviter la situation actuelle avec des enseignements professionnels amputés de leurs volets pratiques.

La Vice rectrice répond que ces signalements ne sont qu'une mosaïque éparse d'écrits et qu'aucun bilan global n'a été fait avant son arrivée.

La FSU regrette aussi le timing des visites de sécurité (seuls les établissements avec plateaux techniques ont été visités) qui trop tardives n'ont pas permis de réaliser les travaux nécessaires avant la rentrée. L'administration rectorale n'a pas d'arguments pour répondre à cette remarque.

La Vice rectrice indique qu'elle a saisi l'administration supérieure et les politiques pour dégager les fonds nécessaires à la mise aux normes de sécurité des installations notamment au lycée et à Lano. Le préfet va solliciter le programme 123 pour répondre à cette demande. La Vice rectrice indique donc que ce n'est pas le Vice rectorat qui financera ces besoins car il n'a pas les finances pour le faire. Une somme a néanmoins été dégagée pour l'isolation phonique de l'atelier métallerie du lycée.

Interrogée par la FSU sur l'échéancier de la remise aux normes de ces installations, la Vice rectrice indique qu'il faudra un délai environ de 2 ans pour que tous les travaux et les achats nécessaires soient effectués. Les priorités sont la remise aux normes des équipements de la cuisine du lycée et l'achat de pièces identifiées pour la remise en état de marche et aux normes de sécurité de plusieurs machines des plateaux techniques.

*2- Le manque de matériel et de moyens pédagogiques est manifestement alarmant dans les établissements du second degré cette année. Encore une fois cette pénurie était prévisible. La FSU a dénoncé dans plusieurs CA d'établissements du second degré le caractère non sincère des prévisions de budget qui, pour être équilibrées, ont ignoré un grand nombre de dépenses indispensables au bon fonctionnement des établissements. La réalité nous rattrapant rapidement se sont les crédits pédagogiques qui sont comme toujours sacrifiés. Nous voudrions savoir comment Madame la Vice-rectrice peut se féliciter d'une rentrée scolaire correcte alors que les établissements ne fournissent pas tout ce qui est utile à la réussite des élèves ?*

L'administration rectorale indique qu'elle a saisi l'Assemblée Territoriale sur le problème des manuels manquants notamment au lycée et qu'elle va essayer d'obtenir des exonérations de douanes sur les fournitures scolaires.

Dans l'optique du renouvellement des manuels à la suite des changements de programmes, une mutualisation des achats et des répartitions des manuels sera mise en place entre les établissements.

Le lycée recevra une dotation exceptionnelle de 3 vidéoprojecteurs pour cette année scolaire.

*3- Le vice rectorat peut-il garantir que tous les enseignants non titulaires qui ont bénéficié du protocole sont inscrits à un concours de recrutement dans la fonction publique ?*

Les 3 enseignants protocole 2015 se sont inscrits au concours de recrutement et pour ceux qui ont été recrutés pour l'année 2016, le vice rectorat sera attentif concernant leur inscription.

## **Missions des personnels**

*4 - Quand seront nommés les correspondants pédagogiques des différentes disciplines et selon quelles modalités seront-ils rémunérés ?*

La FSU signale que l'année dernière les lettres de mission des correspondants pédagogiques avaient été émises très tardivement ce qui avait généré de nombreux problèmes ; aussi il est difficile de comprendre pourquoi le même scénario semble se renouveler cette année.

La Vice rectrice reconnaît que l'administration rectorale n'a pas priorisé ce dossier et n'a pas eu le temps de rédiger ces lettres de mission. La FSU s'en étonne surtout que des correspondants pédagogiques ont déjà été sollicités pour animer des stages du PAF ; il est anormal de faire appel à des formateurs sans indication de la rémunération qui leur sera attribuée. Concernant cette rémunération, la Vice rectrice signale qu'en vertu des nouveaux textes sur les obligations de services, les correspondants disciplinaires ne seront plus rémunérés en HSA mais en IMP (Indemnités de Missions Particulières). Suite à une question de la FSU, la Vice rectrice indique que le ministère a attribué pour l'instant 13 IMP. Interrogée sur le taux de ces IMP, la Vice rectrice ne peut répondre indiquant que c'est la Directrice des enseignements du second degré (absente car en mission en Nouvelle Calédonie) qui est en charge de ce dossier.

La FSU, par un calcul rapide, signale que vu le nombre de correspondants pédagogiques et le nombre d'IMP à la disposition du Vice rectorat, les correspondants seront cette année au mieux rémunérés deux fois moins que l'année dernière pour des missions identiques.

## **Indemnités et traitement des personnels**

*5 - A l'heure actuelle les dotations par établissements en Indemnités de Missions Particulières (IMP) ne sont pas définies et ne peuvent être présentées devant les conseils pédagogiques et d'administration. Au nom de l'efficacité pédagogique, ces IMP auraient dû être attribuées dès la rentrée pour, après une concertation interne à chaque établissement au sein des conseils pédagogiques, être présentées lors des premiers CA.*

*Le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants indique en effet que « le chef d'établissement présente en conseil d'administration, après consultation du conseil pédagogique, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur d'académie. »*

*Pouvons-nous savoir quand le montant de ces indemnités sera connu et sera discuté en CA pour la partie qui relève des établissements ?*

Les chefs d'établissements viennent d'être sollicités pour qu'ils indiquent le nombre d'IMP qu'ils souhaiteraient avoir à leur disposition pour une ventilation interne dans leur établissement. La FSU signale à nouveau que l'année scolaire débute mi février et regrette une gestion aussi tardive.

*6 - Les collègues (arrivants comme partants définitifs) n'ont toujours pas reçu l'IFCR, contrairement à l'annonce qui avait été faite qu'elle serait versée fin février. Comment expliquer que cette indemnité soit versée de plus en plus tardivement chaque année ? Comment justifier un tel retard qui met dans l'embarras financier certains de nos collègues ?*

Le vice rectorat reconnaît qu'une partie des enseignants partants n'ont toujours pas touché l'IFCR mais assure que les IFCR ont été budgétisés et demandés à la fois pour les partants et les arrivants. Les retards de paiement sont imputés de façon laconique au ministère.

## Divers

*7-Lors du CTS du 28 octobre 2015, l'administration rectorale s'était engagée à effectuer les démarches nécessaires pour que les cartes « Pass Education » valables pour la période 2016/2019 soient fournies aux enseignants en poste à Wallis-et-Futuna. Quand ces cartes seront-elles distribuées dans les établissements ?*

Madame la Secrétaire Générale indique qu'elle a questionné le ministère sur ce sujet mais n'a pour l'instant pas reçu de réponse.

*8-L'administration rectorale s'était engagée en 2015 à fournir un document (notamment utile pour les enseignants arrivant sur le territoire) sur les questions liées à la santé : champ d'action des mutuelles, modalités des évacuations sanitaires... La FSU ainsi que les autres organisations syndicales du territoire s'était fortement investie dans le dossier de la santé. Comment expliquer ce retard dans les engagements de l'administration ?*

La Vice rectrice reconnaît que ce document n'est pour l'instant pas finalisé car les retours notamment au niveau des mutuelles ne sont pour l'instant pas complets. Elle indique que lors de son déplacement à Paris en avril elle agira pour faire avancer ce dossier crucial de la santé. La FSU indique que les nouveaux professeurs n'ont pas été soumis à un bilan médical et psychologique pré affectation poussé comme cela avait été prévu. La Vice rectrice parle « d'année de transition » et affirme que pour 2017 ces bilans seront mis en place de façon rigoureuse. La FSU signale sa préoccupation sur la gestion de ce dossier / santé qu'elle juge primordial.

*9-L'administration a pris la décision de ne plus permettre l'accès à domicile de la version client du logiciel PRONOTE. Cette version client est cependant sensiblement plus ergonomique et offre plus de fonctionnalités que la version réseau. La raison invoquée de la sécurité n'est pas convaincante ni satisfaisante. Ceci a pour conséquence de compliquer inutilement le travail des collègues. Nous demandons que soit rétabli l'accès à la version client pour tous les enseignants.*

Nicolas Abadie, chef du service informatique, indique que pour des raisons de responsabilités juridiques liées à d'éventuelles fuites de données, le vice rectorat a pris la décision de ne plus permettre l'accès à domicile de la version client du logiciel Pronote. Des permissions exceptionnelles (cas des CPE) gérées par les chefs d'établissements sont cependant possibles.

***Lever de la séance à 17h30***